



MISE A DISPOSITION SALLE DE RECUEILLEMENT

DU CIMETIERE MUNICIPAL MONUMENTAL

Règlement intérieur et tarification

Pour répondre à un besoin des familles endeuillées, la Ville de Rouen souhaite mettre à disposition un lieu de recueillement. Cette salle de recueillement permettra aux familles qui le souhaitent de rendre hommage aux défunts et de répondre à leurs besoins de cérémoniaux non religieux pour accompagner leurs morts.

Cet espace parfaitement neutre et respectueux de toutes les confessions, croyances ou convictions, vous permet d'organiser une cérémonie en mémoire de la personne disparue.

Cette cérémonie est organisée par la famille, ou toute personne habilitée à pourvoir aux funérailles, sous leur entière responsabilité. La Ville de Rouen n'assure aucune prestation autre que la location de ladite salle.

Article 1 :

- La famille ou l'opérateur funéraire mandaté doit adresser sa demande 48 heures minimum avant la mise à disposition de la salle sous forme de courrier et/ou courriel accompagné du coupon ci-dessous et d'une copie d'un titre d'identité au sein du service des accueils spécialisés, service funéraire de la Mairie de Rouen. La réservation devient effective dès retour du service funéraire de la Mairie de Rouen.
- La capacité d'accueil de la salle de cérémonie est de 100 personnes dont 50 assises.

Article 2 :

- La salle est mise à disposition des familles moyennant une redevance fixée par délibération de 50€ pour une ½ heure ou 100€ de l'heure de réservation et pour une durée maximale ne pouvant excéder 1h00 et dans la limite des horaires d'ouverture du cimetière. Le règlement de la facture sera à effectuer auprès du Trésorier Public Municipal dès réception d'une facture transmise après la mise à disposition de la salle.
- La salle de recueillement n'est pas chauffée.
- La salle de recueillement est disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- La réservation sera effective selon les disponibilités de la salle de recueillement.
- L'utilisation de la salle de recueillement n'est pas autorisée les week-ends et jours fériés.

Article 3 :

- La cérémonie devra se tenir dans le calme et dans le respect des lieux pour ne pas troubler la sérénité du cimetière et/ou le recueillement des autres personnes.
- La diffusion d'un fond sonore au cours de la cérémonie est tolérée à la condition que l'ordre public ne soit pas troublé.
- La consommation de nourriture et d'alcool est formellement interdite dans la salle de recueillement.
- Les utilisateurs veilleront à la bonne utilisation du matériel mis à disposition, notamment par le respect du matériel (pupitre, chaises). Il est formellement interdit de sortir tout matériel en dehors des locaux.

Article 4 :

- Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte du cimetière et de la salle (hormis les chiens accompagnants les personnes malvoyantes), de la même façon qu'il est interdit de fumer à l'intérieur, d'introduire des matières inflammables, d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries à l'intérieur et à l'extérieur du site.

Article 5 :

- La salle devra être laissée dans son état initial, un matériel de nettoyage pourra être mis à votre disposition pour faciliter la remise en état (éponge, balai, sceau et serpillère).

Article 6 :

- En cas de dégradation, votre responsabilité civile pourra être engagée (conditions à voir avec votre assurance).
- Un état des lieux d'entrée et de sortie succinct sera établi avec le gardien du cimetière. Les utilisateurs s'engagent à restituer la salle dans le même état de propreté et de fonctionnement constaté lors de l'établissement de l'état des lieux. Tout matériel détérioré ou manquant fera l'objet d'une facturation par émission d'un titre de recette.

Article 7 :

- Le non-respect du présent règlement ou des consignes de sécurité applicables à la salle de cérémonie entraîne l'application, en sus de la redevance d'occupation, d'indemnités forfaitaires, listées en annexe du règlement et fixées par le Conseil Municipal.

Article 8 :

Le présent règlement est affiché à l'entrée de la salle de recueillement.

Fait à Rouen en l'hôtel de Ville de Rouen, le

Informations relatives à l'organisateur :

Nom-Prénom : Tél :

Adresse :

Courriel :

Compagnie assurance : n° RC:

Date et heure d'utilisation : le de h à h

Par la présente, vous déclarez :

- avoir pris connaissances des conditions d'utilisation citées ci-dessus et les accepter
- vous engager à respecter et faire respecter ces conditions d'utilisation

Date et signature précédée
de la mention « Lu et approuvé »

Observations état des lieux d'entrée :

Observations état des lieux de sortie :

Signature du préposé Signature de sortie :